

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 JUIN 2014**Objet : TARIFS DEGRESSIFS ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE DE L'AIN - EGC**

Membres élus présents : MM BAILLY - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOUIIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

Pour faciliter l'inscription à l'**EGC** d'étudiant(e)s d'une même fratrie, la tarification des frais de scolarité de 2.500 €/an fera l'objet d'une remise de 10 % à partir de la 2^e inscription, et s'élèvera à 2.250 €/an à compter de la rentrée 2014.

Ces différents tarifs sont proposés à l'approbation de l'assemblée.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, approuve la tarification dégressive proposée pour l'inscription d'étudiants d'une même fratrie selon les conditions énoncées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	22
- Nombre de voix pour	22
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président